

## ORDRE DU JOUR

### du conseil de communauté de la Lomagne Gersoise du mercredi 15 juillet 2020 à 18h30 à Sempesserre

L'ordre du jour de cette Assemblée sera consacré aux points suivants :

#### **I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 02 MARS 2020**

#### **II – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL**

#### **III - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

#### **IV – QUESTIONS**

##### **➤ JURIDIQUE – FINANCES – COMMUNICATION**

Q1 : Juridique – Election du Président de la communauté de communes ;

Q2 : Juridique – Détermination du nombre et élection des Vice-présidents de la communauté de communes ;

Q3 : Juridique – Composition et élection des membres du Bureau de la communauté de communes ;

Q4 : Juridique – Délégation d'attribution et de fonction au Président et au Bureau ;

Q5 : Fiscalité – Dégrèvement exceptionnel de CFE au profit des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire ;

Q6 : Questions et informations diverses.

***Par dérogation apportée par l'article 3 de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020, le quorum est fixé au tiers des membres en exercice présents, à l'exclusion des membres représentés. Chaque membre de l'organe délibérant peut disposer de deux pouvoirs.***